



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 19184

Texte de la question

Suite à l'annonce de la cession par Alcatel de sa division de composants optiques, Alcatel Optronics, à l'Américain Avanex, M. Jérôme Rivière souhaite obtenir de Mme la ministre déléguée à l'industrie des précisions sur cette éventuelle opération. Quelle est la situation financière actuelle du repreneur ? Quel est son projet industriel et social ? Quelles incidences sur l'emploi sur le site français de Nozay : selon les estimations, des représentants du personnel l'effectif du site français devrait être inférieur à 400 fin 2003 contre plus de 1 200 début 2002, alors que, selon la direction, l'effectif serait actuellement de 550.1

Texte de la réponse

Le projet de cession de la division Alcatel Optronics à la société américaine Avanex trouve son origine dans la crise du secteur des télécommunications qui a débuté au cours du premier trimestre de l'année 2001 et qui se poursuit toujours. Cette situation de crise entraîne des mouvements de restructuration des acteurs du domaine de l'optoélectronique. Ainsi, un groupe comme Alcatel poursuit le recentrage de ses activités sur son coeur de métier. C'est dans ce contexte que s'inscrit la cession, prévue par l'accord de principe signé le 13 mai 2003, de la division Alcatel Optronics à la société américaine Avanex. Une nouvelle société devrait être créée, avec une répartition du capital entre Avanex (55 %), Alcatel (28 %) et Corning (18 %). L'apport en trésorerie de 160 M\$ de la société Avanex et la présence dans la future entité de deux grands noms du domaine des télécommunications (Alcatel et Corning) permettront à cette nouvelle société d'offrir une compétence et des technologies à même de répondre, d'une part, aux besoins internes du groupe Alcatel pour ses propres systèmes de télécommunications et, d'autre part, d'appréhender le marché ouvert au travers d'une gamme de produits large et performante.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19184

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4185

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5855